



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 5 février 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le cinquième jour de février 2018.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Gilbert Vachon
Mario Boily
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2018
- 2.3. Adoption des comptes
- 2.4. Adoption règlement 361-2018 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 2.5. Etats financiers 2017
- 2.6. Nomination vérificateur 2018
- 2.7. Entente de paiement 8931-18-5399
- 2.8. Entente de paiement 9032-49-9893
- 2.9. Vente pour non-paiement de taxes
- 2.10. Tarification 264 8e Rang Est (Daniel Guy)
- 2.11. Comité travaux publics
- 2.12. Lac à l'épaule

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Dérogation mineure 277 6e rang Est (Jérôme Pouliot)
- 3.3. Dérogation mineure 380 rue Langevin (André Rousseau)
- 3.4. Programme Mise en commun des ressources
- 3.5. Terrains résidentiels

4. Travaux publics

- 4.1. Appel d'offre 2018-01 Travaux asphalte
- 4.2. Appel d'offre 171-04265-00 Trottoirs
- 4.3. Période probation coordonnateur travaux publics
- 4.4. Fossé rue commerciale
- 4.5. 378 8e Rang Est (Marc Bolduc)
- 4.6. Rue Langevin

5. Sécurité publique et incendie

- 5.1. Rapport d'intervention janvier 2018
- 5.2. Entente de partenariat

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Commandites
- 6.2. Fonds culturel 2018
- 6.3. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Rapport mairesse

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 22-02-2018

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018

Résolution 23-02-2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2018

Résolution 24-02-2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2018 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2018 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.3 Adoption des comptes

Résolution 25-02-2018

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de janvier 2018 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 134 871.50\$.

Adoptée

2.4 Adoption règlement 361-2018 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Résolution 26-02-2018

ATTENDU QUE, conformément à l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité

doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

ATTENDU QU'une présentation et un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance ordinaire du 9 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale et secrétaire-trésorière en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #361-2018 : Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit adopté.

Adoptée

2.5 Etats financiers 2017

Résolution 27-02-2018

CONSIDÉRANT QUE mme Karine Béland, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, est venue présenter aux membres du conseil les réalisations de la Municipalité pour l'année 2017 lors d'une séance de travail du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des activités financières de la Municipalité démontrent des revenus de fonctionnement et d'investissement de 2 899 232\$ laissant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 19 779\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE les états financiers de l'année 2017 de la Municipalité soient acceptés tel que présentés.

Adoptée

2.6 Nomination vérificateur 2018

Résolution 28-02-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE confier la vérification financière pour l'exercice financier 2018 de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton de Saint-Joseph.

Adoptée

2.7 Entente de paiement 8931-18-5399

Résolution 29-02-2018

ATTENDU QUE les taxes sur le matricule 8931-18-5399 accusent un retard de 3 ans;

ATTENDU QUE le propriétaire dudit matricule demande une entente de paiement pour éviter une vente pour non-paiement de taxes;

ATTENDU QUE celui-ci payerait les taxes dues de 2015 et les intérêts d'ici la fin du mois de février;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la demande d'entente de paiement du propriétaire du matricule 8931-18-5399.

Adoptée

2.8 Entente de paiement 9032-49-9893

Résolution 30-02-2018

ATTENDU QUE les taxes sur le matricule 9032-49-9893 accusent un retard de 3 ans;

ATTENDU QUE les propriétaires dudit matricule demandent une entente de paiement pour éviter une vente pour non-paiement de taxes;

ATTENDU QUE ceux-ci veulent payer pour la prochaine année 200\$ par mois ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'exiger un montant minimum de 60\$ par semaine et ce, pour éviter que le dossier se retrouve au même point l'an prochain;

DE faire signer une entente écrite à laquelle les propriétaires renonceront à leur délai de prescription;

D'autoriser la directrice générale à signer ladite entente.

Adoptée

2.9 Vente pour non-paiement de taxes

Résolution 31-02-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE ne pas envoyer de dossiers à la MRC Robert-Cliche pour vente pour non-paiement de taxes considérant les ententes prises dans les dossiers accusant du retard dans le paiement des taxes.

Adoptée

2.10 Tarification 264 8e Rang Est (Daniel Guy)

Résolution 32-02-2018

ATTENDU QUE le propriétaire du 264, 8e Rang Est, M. Daniel Guy, demande l'annulation de la tarification d'ordures;

ATTENDU QUE le règlement 359-2018: taxation 2018 prévoit la tarification des ordures selon le type de propriété;

ATTENDU QUE la tarification des ordures est déterminée selon le nombre d'arrêt dans la municipalité et non selon la quantité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande de retrait de la tarification des ordures pour le 264, 8e Rang Est.

Adoptée

2.11 Comité travaux publics

Résolution 33-02-2018

CONSIDÉRANT la nomination récente d'un chef d'équipe au sein de l'équipe actuelle des employés;

CONSIDÉRANT la présence d'un coordonnateur aux travaux publics qui assistera et agira à titre de supérieur immédiat;

CONSIDÉRANT QUE ces deux personnes auront à travailler étroitement ensemble pour le bien et dans l'intérêt de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la présence d'une tierce personne impliquée dans le processus de réalisation et de décisions n'est plus nécessaire ni souhaitable;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à la majorité des membres présents de ce conseil :

D'abolir le comité des travaux publics.

Adoptée

2.12 Lac à l'épaule

La mairesse mesure l'intérêt du conseil à tenir un Lac à l'épaule permettant de se fixer une vision en tant que municipalité, mais aussi avec nos organismes tels que Le Centre Curé Larochelle, L'ADESO et l'OTJ. Une date sera proposée sous peu.

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de janvier 2018 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Dérogation mineure 277 6e rang Est (Jérôme Pouliot)

Résolution 34-02-2018

ATTENDU QUE monsieur Jérôme Pouliot veut agrandir sa maison située au 277, rang Six Est, en ajoutant un étage ;

ATTENDU QUE l'agrandissement de la maison ne respectera pas la hauteur maximale en nombre d'étage d'un bâtiment principal prescrite dans le règlement de zonage 324-2014 ;

ATTENDU QUE monsieur Jérôme Pouliot demande une dérogation pour rendre l'agrandissement conforme au règlement de zonage de la municipalité ;

ATTENDU QUE la hauteur maximale en nombre d'étage d'un bâtiment principal en zone M-76 doit être de 2 étages selon ledit règlement et que l'agrandissement projeté portera le nombre d'étage à 2 ½ ;

ATTENDU QUE monsieur Pouliot devra fournir un plan d'implantation afin de s'assurer qu'il n'aggrave pas plus le caractère dérogatoire de la marge de recul avant en levant celle-ci ;

ATTENDU QU'une maison deux étages est présente dans l'entourage et que l'agrandissement de celle-ci ne vient pas causer de préjudice ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande ce dossier ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la dérogation mineure pour le 277, 6e Rang Est.

Adoptée

3.3 Dérogation mineure 380 rue Langevin (André Rousseau)

Résolution 35-02-2018

ATTENDU QUE monsieur André Rousseau veut augmenter le nombre de logement dans son bâtiment situé au 380, rue Langevin, pour ainsi passer de 10 logements à 13 logements ;

ATTENDU QUE l'augmentation du nombre de logement contrevient à l'article 136 du règlement de zonage 324-2014, soit le nombre requis de cases de stationnement ;

ATTENDU QUE monsieur André Rousseau demande une dérogation mineure pour rendre l'augmentation du nombre de logement conforme au règlement de zonage de la municipalité ;

ATTENDU QUE le nombre maximum de cases de stationnement possible est de treize (13) et que selon ledit règlement le nombre de cases requis est de dix-neuf (19) ;

ATTENDU QUE la clientèle visée par les logements ne possède pour la plupart pas de véhicule ;

ATTENDU QU'une case de stationnement devant la porte d'entrée principale devra rester vacante afin de laisser un libre passage piéton, sur celle-ci il devrait y avoir une indication au sol de l'interdiction de stationner ; le nombre de stationnement passera donc à douze (12) ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande ce dossier ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la dérogation mineure pour le 380, rue Langevin.

Adoptée

3.4 Programme Mise en commun des ressources

Résolution 36-02-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne désire procéder à une saine gestion de ses actifs.

CONSIDÉRANT QU'actuellement il n'existe aucun inventaire des équipements d'infrastructures pour une gestion sécuritaire, efficace et rigoureuse.

CONSIDÉRANT l'objectif de doter la municipalité d'un inventaire exhaustif, précis, exact et actuel des infrastructures et surtout de mettre en place des processus, des méthodes, des outils et des logiciels permettant leur recherche sur le terrain, leur consultation, leur diffusion, leur analyse et surtout leur mise à jour rigoureuse, la MRC désire faire l'acquisition d'un GPS de haute précision, de bénéficier de la formation, soutien technique et transfert de connaissance en matière de relevé terrain et de traitement de ces données.

CONSIDÉRANT la possibilité d'un regroupement pour l'implantation d'un projet technologique orienté web pour la gestion efficace des équipements.

CONSIDÉRANT QUE les frais du « Projet Réseaux » seront assumés à 100% par la MRC à même un fond technologique accumulé par les municipalités participantes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficiera d'une technologie orienté web, accessible à ses employés et élus en tout temps, de la saisie numérique de ses infrastructures par un GPS de haute précision, et de la formation de son personnel cible dont l'objectif sera de favoriser l'autonomie municipale, à partir de l'équipement mise en commun.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'appuyer le « Projet réseaux » de la MRC Robert-Cliche et de désigner la MRC Robert-Cliche responsable du « Projet Réseaux » ;

QUE la MRC Robert-Cliche effectue une demande au Programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Adoptée

3.5 Terrains résidentiels

Résolution 37-02-2018

CONSIDÉRANT la stagnation des ventes de terrains dans le nouveau développement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs terrains sont disponibles;

CONSIDÉRANT QU'il existe des partenariats possibles avec des promoteurs pour la construction de maison;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander à l'ADESO d'analyser la possibilité d'entente avec des promoteurs pour bâtir une habitation dans le nouveau développement et d'approcher des promoteurs pour la réalisation de cette entente.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Appel d'offre 2018-01 Travaux asphalte

Résolution 38-02-2018

ATTENDU QUE des travaux de pavages doivent être réalisés à l'été 2018, soit:

- 280 m sur la rue Bélair à partir de la rue des Buissons;

- trois sections dans les 8e Rang et deux sections du 10e Rang Ouest suite à la réparation de ponceau.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi pour les travaux de pavage 2018.

Adoptée

4.2 Appel d'offre 171-04265-00 Trottoirs

La directrice générale informe le conseil de l'ouverture de l'appel d'offre 171-04265-00 pour le projet de trottoirs. La plus basse soumission a été envoyée

pour approbation au MAMOT dans le cadre de la subvention PIQM-MADA. L'octroi du contrat pourra être fait dès la réception de l'approbation du ministre.

4.3 Période probation coordonnateur travaux publics

Résolution 39-02-2018

ATTENDU QUE le 7 août dernier, la Municipalité a embauché Marc-Antoine Pelletier à titre de coordonnateur des travaux publics;

ATTENDU QUE le contrat de travail prévoyait une période de probation de 6 mois, soit jusqu'au 7 février 2018;

ATTENDU QUE le résultat de l'appréciation de la contribution de M. Pelletier s'est avéré satisfaisant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE confirmer à M. Pelletier la fin de sa période de probation.

Adoptée

4.4 Fossé rue commerciale

Un problème d'écoulement d'eau est soulevé par un citoyen au niveau de la rue commerciale. Une visite sera fait au printemps pour corriger la situation.

4.5 378 8e Rang Est (Marc Bolduc)

Résolution 40-02-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un estimé de Rénovation Marc Bolduc pour la réparation d'entrées et terrassement au 378, 8e Rang Est;

ATTENDU QUE cet estimé fait suite à des travaux réalisés à l'été 2017 dans le 8e Rang Est ;

ATTENDU QUE le propriétaire se sent brimé puisque la hauteur du rang a subit une hausse par rapport à son terrain;

ATTENDU QUE la Municipalité juge la situation de M. Bolduc acceptable et ne croit pas apporté de préjudice au propriétaire;

ATTENDU QUE l'estimé de M. Bolduc comprend également le coût de remplacement d'une boîte aux lettres endommagées;

ATTENDU QU'aucun élément ne laisse croire que la boîte aux lettres a été brisée par la déneigeuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser de payer l'estimé pour la réparation du terrain et de la boîte aux lettres;

DE fermer le dossier de réclamation.

Adoptée

4.6 Rue Langevin

Résolution 41-02-2018

ATTENDU QUE des travaux de pavage ont été réalisés à l'été 2013 sur la rue Langevin;

ATTENDU QUE des têtes de regards ont été modifiées après ces travaux et que des rapiècements d'asphalte ont été nécessaires ;

ATTENDU QUE ces rapiècements se situent exactement en face des adresses suivantes:

- 1- 361 rue Langevin
- 2- 333 rue Langevin
- 3- 294 rue Langevin (à l'intersection de la rue du Centenaire)
- 4- 289 rue Langevin

ATTENDU QUE ces rapiècements ont subi un affaissement et qu'ils deviennent un obstacle pour les utilisateurs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'apporter les correctifs nécessaires aux rapiècements sur la rue Langevin.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention janvier 2018

Résolution 42-02-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de janvier 2018 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Entente de partenariat

Résolution 43-02-2018

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville veut étendre son service de lavage des habits de combat aux autres municipalités avoisinantes afin de répondre aux besoins actuels et futurs qui est présentement une norme obligatoire, soit de nettoyer et/ou décontaminer les habits de combat;

ATTENDU QUE, dans l'optique d'optimiser cette ressource, la Ville de Beauceville désire offrir ce service aux autres services incendie de la région.

ATTENDU QUE ce service est disponible 7jours/7, avec pompiers ayant acquis la formation de l'opération et prévoit le transport des habits;

ATTENDU QUE le service est prévu pour un minimum de 3 habits et maximum de 5 habits à la fois;

ATTENDU QUE le coût de nettoyage, excluant les taxes applicables, représente 75 \$/habit;

ATTENDU QUE ce prix inclus également l'échange temporaire d'un habit de remplacement conforme selon les normes NFPA, et ce, pour un maximum de 5 habits;

ATTENDU QUE le retour des habits est prévu dans un délai de 24 heures;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter l'entente de partenariat avec la Ville de Beauceville;

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne la dites entente.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites

Aucune demande.

6.2 Fonds culturel 2018

Résolution 44-02-2018

ATTENDU QUE le Fonds culturel du CLD Robert-Cliche permet le dépôt de projet culturel ;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne désire représenter son histoire et son patrimoine sous forme de fresque;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE présenter une demande aux Fonds culturel 2018 pour le projet de la fresque historique ;

D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relativement à cette demande.

Adoptée

6.3 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV

Résolution 45-02-2018

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'appuyer le projet de l'OTJ de St-Odilon, coopérative de solidarité pour le projet *Dek Hockey* afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 46-02-2018

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 22h20.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.